

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} octobre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 24 septembre 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 14
(dont 3 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,
Éric MILLET, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et
Bertrand QUINTARD
Absents excusés : Sylvie MOREAU qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Cécile THOMAS et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absent : Thibault BONNANFANT

Secrétaire : Anne-Claire AUGEREAU

Affiché le 3 octobre 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN GESTION DES
PERSONNELS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE
SÈVRE (délibération n° 2024-10-07)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la convention en date du 8 mars 2023 avec la communauté de communes Haut Val
de Sèvre pour le service commun gestion des personnels scolaires,

Considérant qu'il convient d'ajouter que les échanges se feront également avec les
coordinateurs pédagogiques et techniques de la communauté de communes Haut Val
de Sèvre,

Considérant qu'il convient de prévoir la gestion du service minimum d'accueil en cas
de grève dans les écoles, à savoir que la commune devra positionner ses agents
communaux ou recruter par elle-même son personnel, qu'elles peuvent également
retenir cette mission dans le service commun gestion des personnels scolaires et que
la communauté de communes Haut Val de Sèvre adressera à la commune la facture
correspondant au remboursement des personnels,

Le conseil municipal, par un vote unanime, accepte la proposition de l'avenant n° 2 à la
convention d'adhésion au service commun gestion des personnels scolaires avec la
communauté de communes Haut Val de Sèvre et autorise Monsieur le maire, ou en cas
d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout
document à intervenir concernant ce dossier, notamment l'avenant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



La secrétaire de séance,
Anne-Claire AUGEREAU

